Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 064-200067262-20261119-261119_15-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix neuf novembre, à 19 heures 00 le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Marc OXIBAR,

Date de convocation : vendredi 06 novembre 2026,
Secrétaire de séance : Amagoia CAMPET,

Étaient présents 54 conseillers, 11 conseiller(s) ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents :

Dany BARRAUD, Patrick LENDRES, Béatrice ZAGO, Vincent CAUBET, Étienne SERNA, Michel LARQUIER, Pierre CASABONNE, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Philippe VIGNEAU, Philippe BORDENAVE, Yann CAMOU JUNCAS, Jean CASABONNE, suppléant de Michel HIDALGO, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Thomas LAFFORE, Guillaume POSE, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Marc OXIBAR, Claude LACOUR, Didier LOUSTAU, Frédéric PAULY, Catherine GARCÈS, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Lysiane PALACIN, Christine CABON, Bernard AURISSET, Philippe COUDROY, Christian ZAMUNER, Jean-Marie PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Stéphanie CAZABONNE, Jean-Philippe GRUEL, Corinne LAGRAVE, Michel ADAM, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Sonia CAMPAGNE, Sébastien DE TRUCHIS, Nadia DUPEROUSSE, Carole LADEUIX, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Anne SAOUTER, Clément SERVAT, Raymond VILLALBA, Élodie MAYSOUNAVE, suppléante de Florian MIROU, Élisabeth MIQUEU, Frédéric BARATS, Martine MIRANDE

Pouvoirs :

Ingrid DIDIER à Pierre CASABONNE
Françoise ASSAD à Patrick LENDRES
Sébastien SARASA à Béatrice ZAGO
Anne BARBET à Stéphane LARTIGUE
Jean CONTOU-CARRÈRE à Raymond VILLALBA
Iñaki ECHANIZ à Marie-Lyse BISTUÉ
Philippe GARROTÉ à Flora LAPERNE
Élodie JIMENEZ à Sébastien DE TRUCHIS
Nicolas MALEIG à Dominique QUEHEILLE
Marie-Annie FOURNIER à Claude LACOUR
Louis BENOIT à Michel CONTOU-CARRÈRE

Absents :

Julien BUREL, Ophélie ESCOT, Philippe SANSAMAT, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES, Geneviève CIMORRA, Alfredo DOS SANTOS, Alain QUINTANA, Loïc LUNION, Bruno GUITTON, Christophe GUÉRY

RAPPORT N° 261119_15_FIN

BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Stéphane LARTIGUE expose :

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 064-200067262-20261119-261119_15-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles et notamment les articles L5211-10 et L2122-22 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Haut-Béarn tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral n°64-2022-02-14-00001 en date du 14 février 2022 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date des 8 novembre 2018, 7 juillet 2021, 3 novembre 2022 et 20 décembre 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de la CCHB qui y sont soumises ;

Vu la délibération n°260428-14-FIN en date du 26 avril 2026 relative à la présentation du budget primitif 2026 ;

Conformément à la note de présentation du volet spectacle vivant du budget 2026 de la CCHB, la participation annuelle 2026 de la Communauté de Communes, au service du projet de l'établissement public administratif Espace Jéliote, a été requestionnée.

Il ressort des échanges entre les deux structures la proposition de validation d'une participation complémentaire de 15 354,95 € de la part de la CCHB, portant le montant total 2026 à 535 000 €.

Par ailleurs, une inscription budgétaire complémentaire est nécessaire pour permettre la prise en charge des avenants nécessaires à la finalisation de l'opération Cité Administrative.
En effet, au-delà des aléas classiques de chantier, déjà anticipés dans le budget initial, plusieurs adaptations techniques génèrent des coûts supplémentaires :

- Les **réagencements récemment validés par le Bureau et la F3SCT** (en septembre), visant à optimiser l'occupation de la cité administrative, y accueillir davantage d'agents et permettre l'abandon d'une autre location ;
- L'**installation d'un système de rafraîchissement**, non prévue initialement, mais dont la pertinence est renforcée par la multiplication des épisodes caniculaires ;
- Les **travaux complémentaires sur les réseaux d'eau et d'électricité**, souhaités par la Ville d'Oloron-Sainte-Marie, maître d'ouvrage et propriétaire, afin d'assurer la conformité réglementaire et une séparation claire des installations et consommations entre les locataires (CCHB et autres occupants du bâtiment).

Enfin, la Communauté de communes du Haut-Béarn accompagne financièrement les projets de rénovation de l'habitat privé dans le cadre de son règlement d'intervention, en complément des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).
Les demandes de subvention sont déposées au fil de l'eau et dépendent directement des initiatives et du calendrier des porteurs de projets. Cette particularité rend difficile l'évaluation prévisionnelle des besoins budgétaires.

Par ailleurs, les évolutions régulières du règlement d'intervention de l'Anah, ainsi que les suspensions intervenues en 2025, ont fortement perturbé le rythme de dépôt et d'instruction des dossiers. Ces circonstances n'ont pas permis d'établir des prévisions fiables sur la base des engagements constatés lors des exercices antérieurs en année pleine.

À l'approche de la clôture de l'exercice 2026, les besoins complémentaires identifiés au titre du Programme d'intérêt général (PIG) s'élèvent à **66 515 €**.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 064-200067262-20261119-261119_15-DE

Parallèlement, l'enveloppe consacrée à l'OPAH-RU d'Oloron-Sainte-Marie présente un solde disponible de 35 066 € du fait de la suspension temporaire du dispositif, dont il est proposé de conserver 4 000 € pour couvrir d'éventuels engagements d'ici la fin de l'année.

Il est donc proposé de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Mouvements budgétaires	Montants
Diminution des crédits OPAH-RU	– 31 066 €
Redéploiement des crédits vers le PIG	+ 31 066 €
Ouverture de crédits complémentaires PIG	+ 35 449 €
Besoin de financement supplémentaire	**35 449 €**

La traduction comptable de ces propositions est la suivante :

Investissement
Dépenses
20422/512422/501/HABITAT Subventions d'équipement aux personnes..... 35 000.00 €
de droit privé – Bâtiments et installations
2041412/020/245/DGS Bâtiments et installations..... 15 000.00 €

Recettes
1641/020/DGS Emprunts en euros..... 50 000.00 €

Fonctionnement
Dépenses
657381/316/EPAJ Subvention autres établissements publics..... 15 355,00 €
6188/020/FIN Autres charges..... -15 355,00 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire par,
62 voix pour
2 abstentions
Philippe VIGNEAU, Lysiane PALACIN
1 nul, blanc ou non participation
Guillaume POSE

- **VOTE** la décision modificative correspondante,

- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour jeudi 19 novembre 2026
Pour extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 064-200067262-20261119-261119_15-DE

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance	Le Président
Signé AC	*Signé MO*
Amagoia CAMPET	Marc OXIBAR